



PRÉFET DE L'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT (téléphone 03.60.36.52.94.)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
COMMUNES DE CEMPUIS ET DE SOMMEREUX

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

# SAS EOLIS LES ARPENTS à CEMPUIS ET SOMMEREUX

Le Préfet de l'Oise a prescrit par arrêté du 4 février 2019 une enquête publique qui se déroulera du mardi 19 mars 2019 au jeudi 18 avril 2019 sur la demande d'autorisation unique présentée par la SAS EOLIS LES ARPENTS en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent regroupant 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes de Cempuis et Sommereux.

En application de l'article L. 123-10 du code de l'environnement, le public est informé que :

1. L'enquête publique porte sur l'exploitation de quatre aérogénérateurs (modèles éligibles : GENERAL ELECTRIC GE1.85-82.5, SIEMENS SWT 2.3-93, VESTAS V90 ou SENVION MM92) et un poste de livraison sur le territoire des communes de Cempuis et de Sommereux, relevant de la rubrique n° 2980 pour l'activité soumise à autorisation.

La puissance unitaire des aérogénérateurs est de 1,85 MW à 2,3 MW pour une hauteur de 121,25 m en bout de pôle (70 m à 80 m de hauteur de mât + 82,5 m à 93 m de diamètre du rotor ). La production moyenne attendue est de 21 GWh/an.

2. Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Michel LUCE, ingénieur conseil au département aménagement et environnement de la chambre d'agriculture de la Somme en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public dans les mairies de Cempuis et de Sommereux les jours suivants :

- le mardi 19 mars 2019 de 14 heures à 17 heures à Sommereux,
- le samedi 30 mars 2019 de 9 heures à 12 heures à Cempuis,
- le jeudi 4 avril 2019 de 14 heures à 17 heures à Sommereux,
- le mercredi 10 avril 2019 de 14 heures à 17 heures à Cempuis,
- le jeudi 18 avril 2019 de 14 heures à 17 heures à Sommereux.

5. Le dossier de demande d'autorisation unique, comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans des lieux, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger auquel sera joint l'avis de l'autorité environnementale sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques », « Environnement », « Les installations classées », « Par enquêtes publiques ») dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté par toute personne intéressée à la mairie de Cempuis (le mardi, le jeudi et le samedi de 9 heures à 11 heures), et à la mairie de Sommereux (le mardi et le jeudi de 16 heures à 18 heures).

7. Le même dossier en version informatique est consultable sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de Cempuis et de Sommereux aux heures d'ouverture susvisées.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête établis à cet effet et tenus à sa disposition dans les mairies de Cempuis et de Sommereux, par courrier adressé aux mairies de Cempuis et de Sommereux ou par courrier électronique adressé à « [mairie-de-cempuis@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-cempuis@wanadoo.fr) » et « [mairie.sommereux@cegetel.net](mailto:mairie.sommereux@cegetel.net) » en indiquant en objet « EP PARC EOLIEN EOLIS LES ARPENTS CEMPUIS SOMMEREUX ».

9. Toutes les informations transmises par voie postale ou électronique ou consignées sur le registre d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Guillaume SYREN, Chef de projets Développement ENR - Bâtiment Le Monolithe – 59, Rue Denuzière – CS 30018 à Lyon (69285) ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.